

La Clause d'insertion

Simplifiez vos démarches avec IDEIS !

IDEIS, votre guichet unique sur le Pays de Montbéliard

- . Assistance aux maîtres d'ouvrage
- . Information et accompagnement
des entreprises
- . Recherche de candidats en lien
avec les partenaires de l'emploi
et de l'insertion

**Entreprises, partenaires,
ensemble engageons-nous
pour la bonne clause !**

Vos contacts :

Agnes TASSETTI

Tel : 06 28 46 42 90

Valérie CAPPELLO JOLY

Tel : 06 95 70 78 28

clauses.montbeliard@ideis-asso.fr

Le principe :

Il s'agit d'intégrer aux appels d'offres des marchés publics, une obligation de recrutement de publics en difficulté d'insertion professionnelle.

Le public concerné :

- . Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- . Les allocataires du RSA ou leurs ayant droits,
- . Les publics reconnus travailleurs handicapés,
- . Les personnes prises en charge par les SIAE ...
- . Les jeunes de moins de 26 ans s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi,



Les objectifs :

- . Utiliser la commande publique comme levier vers l'emploi en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle
- . Informer, sensibiliser les demandeurs d'emploi sur les métiers du BTP
- . Proposer aux entreprises des candidats repérés.



Efficacité



Développement



Partenariat

Les modalités d'exécution de la clause d'insertion :

L'entreprise dispose de 3 possibilités :

- . L'embauche directe : CDD, CDI, Contrat d'apprentissage ...
- . Le recours à la sous-traitance ou la co-traitance : EI, Entreprise adaptée ...
- . La mise à disposition de personnel : AI, ETTI, ETT ...

L'entreprise qui répond à un marché, s'engage à réserver un certain pourcentage d'heures de travail nécessaire à la production des prestations aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

Contact 

Agnès TASSETTI - Chargée de Clauses Sociales & développement

Tel. 06 28 46 42 90

Valérie CAPPELLO JOLY - Facilitatrice Clauses Sociales

Tel. 06 95 70 78 28